

Procès-verbal de la 3^e séance ordinaire du Conseil d'établissement

À l'école de l'Odysée

Mercredi 11 décembre 2024 de 18h30 à 20h30

Sont présents

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Anne Kadima	Représentante des parents
2	M. Yassine Acherkiy	Représentante des parents, CCP
3	Mme Joëlle Jabbour	Représentante des parents, vice-présidente
4	Mme Marie-France Fortier	Représentante des parents, présidente
1	Mme Isabelle Roy	Enseignante
2	Mme Nabila El Ateri	Enseignante
3	Mme Patricia Pelletier	Orthopédagogue, secrétaire du conseil
4	Mme Irene Ghatas	Représentant du personnel de soutien, SDG

Seront également présents à la table du conseil :

Mme Magalie Michaud	Directrice de l'école
Mme Corine Rioux	Directrice adjointe de l'école

Sont absents

1
2

22a)

La convocation, le quorum et les présences :

Madame Fortier, présidente, ouvre la séance à **18h32** après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

22b)

L'adoption de l'ordre du jour :

OD 24-25, 19

- | | |
|----------------|--|
| CONSIDÉRANT | que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour; |
| CONSIDÉRANT | que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; |
| EN CONSÉQUENCE | sur proposition de M. Fortier et appuyé par Mme Jabbour, il est résolu; |
| D'ADOPTER | L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11 décembre 2024 |
| | En y ajoutant les points |
| | a) Budget; |
| | b) Demande de fonds pour la mesure bibliothèque |

Durée	No	Sujet	Objet
5 min.	22	a) Adoption de l'ouverture de la séance par la présidente b) Présences – vérifications et quorum	Adopte Constate
2 min.	23	Adoption de l'ordre du jour	Adopte
10 min.	24	Question(s) du public	
2 min.	25	Adoption du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2024	Adopte
5 min.	26	Suivi(s) au procès-verbal	
2 min.	27	Correspondance	Informe
10 min.	28	Les rapports et la reddition de comptes : a) Rapport du président; b) Rapport de la direction; c) Rapport du service de garde;	Informe
15 min.	29	Travaux du conseil : c) Plan santé bien-être; d) Code de vie; e) Sortie SSPA; f) Parascolaire g) Budget; h) Demande de fonds pour la mesure bibliothèque	Adopte Approuve Approuve Approuve
5 min.	30	Affaires nouvelles : a) b)	
2 min.	31	Levée de la séance	Adopte
10 min.	32	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire.	

24	Questions du public :
	Question du public :

25	Adoption du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2024 :
OD 24-25, 20	PRÉAMBULE Madame Marie-France Fortier, présidente, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT Que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE Sur proposition de Mme Fortier et appuyé par Mme Kadima, il est résolu;
	D'ADOPTER Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2024.
	Document disponible sur demande.
26	Suivi(s) au procès-verbal :
27	Correspondance :
	Aucune correspondance.

28

Les rapports et les redditions de comptes :

Rapport de la présidente :

28-a)	Rien à rapporter.
-------	-------------------

Rapport de la directrice : Madame Michaud

28-b)	Formation Gestion efficace des comportements	Une équipe de 6 personnes, TES et enseignants qui suivent la formation
	Plans d'intervention	Opération presque terminée à part quelques élèves. Nouveau système de prise de rendez-vous avec l'application « Booking »
	Café rencontre	Avec les parents des classes d'accueil (14 nov dernier)
	Dîner communautaire d'accueil	Environ 30 parents sont venus. Les liens continuent à se créer. Les élèves ont bien aimé
	Projet douance	Dessin et imprimante 3D : les élèves adorent leur projet et
	5^e et 6^e année	Lancement de Génie en BD : les 3 classes du 3 ^e cycle lisent le plus de BD possibles et ensuite, ils vont se confronter pour pouvoir se rendre aux régionaux.
	Départ à la retraite	Francine au 1 ^{er} novembre : elle va encore
	Travaux	Coupures de budgets du Gouvernement du Québec. On devait avoir un projet de rénovation de 8 locaux au premier étage et le changement des systèmes de chauffage. Ils ont décidé de seulement faire le projet de la cour de récréation : Ils installeront un drain pour recueillir l'eau sous les modules et reverront les pentes pour rendre la cour plus sécuritaire.
	Spectacle des pères Pétu	Vendredi

	3 groupes qui vont changer au CHSLD	402, 501 et 910 et deux élèves SSPA intégrés
	Noël	• Spectacles de Noël des élèves lundi 16 décembre; • Mercredi à 10h : Spectacle ma symphonie, 100 de musique québécoise. Les parents seront invités avec les élèves de 401,402,591,691,501,601 et 930; • Ventes de gâteries le mardi matin (17 décembre); • Olympiades d'hiver : jeudi 19 décembre.

Rapport du Service de garde

28-c)	
-------	--

29	Les travaux du conseil d'établissement :	
29-a)	Plan santé bien-être	
OD 24-25, 21	PRÉAMBULE	Mme Rioux présente le plan de santé bien-être (anciennement le plan de lutte contre l'intimidation) aux membres du conseil,
	CONSIDÉRANT	Qu'en vertu de l'article 75.1 de la LIP qui stipule que le conseil doit adopter le plan et son actualisation proposés par la direction de l'école.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Fortier et appuyé par Mme Kadima, il est résolu
	D'ADOPTER	Le plan de santé bien-être tel que présenté.
		Document disponible sur demande.
29-b)	Code de vie	
	PRÉAMBULE	Mme Rioux nous fait part du cheminement du code de vie : Les différents niveaux de comportements, les comportements illégaux aussi. Le niveau 1 sera géré par l'enseignant, niveau 2-3 les TES ou les directions, niveau 4 la direction est tout de suite impliqué arbre décisionnel
	CONSIDÉRANT	Qu'en vertu de l'article 76 de la LIP, le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école.
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil

	D'APPROUVER	Les spécifications du code de vie.
		Documents disponibles sur demande.
29-c)	Sortie SSPA	
OD 24-25, 22	PRÉAMBULE	Mme Michaud demande d'approuver les activités pour les classes SSPA.
	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 87 de la LIP, celles-ci doivent être approuvées par le conseil d'établissement
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil
	D'APPROUVER	La sortie des élèves en classe SSPA
29-d)	Parascolaire	
	PRÉAMBULE	
	CONSIDÉRANT	Qu'en vertu de l'article 90 de la LIP, le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives.
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil
	D'APPROUVER	
29-e)	Budget 2023-2024	
OD 24-25, 23	PRÉAMBULE	Mme Michaud, directrice, présente le budget 2023-2024.

	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 95 et 96.24 de la LIP, le budget doit être adopté par le conseil d'établissement.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Jabbour et appuyé par Mme Pelletier, il est résolu
	D'ADOPTER	Le budget 2023-2024 comme présenté
		Document disponible sur demande.
29-e)	Demande de fonds pour la mesure bibliothèque	
OD 24-25, 24	PRÉAMBULE	Mme Michaud explique la demande de financements étant donné qu'il y a le budget du gouvernement pour l'acquisition de livres : c'est une mesure à frais partagé. 3 356 \$ sont à payer et le gouvernement donne la même somme.
		Qu'en vertu de l'article 90 de la LIP, le conseil d'établissement peut organiser des services à des fins sociales, culturelles ou sportives;
		Qu'en vertu de l'article 94 de la LIP, l'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil.
	CONSIDÉRANT	
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Fortier et appuyé par Mme Kadima, il est résolu
	D'APPROUVER	La demande de financement pour l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque,
30	Affaires nouvelles :	
09 - a) & b)		Aucune affaire nouvelle.
31 -	Levée de la séance :	
OD 24-25, 25	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité;

	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 19h38.
32-	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du CSSMB :	
		M. Acherkiy nous fait part des différents points discutés en CCP et que nous sommes chanceux à notre école
		Fédération des comités de parents du Québec